



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises : Haute-Garonne

Question écrite n° 15163

Texte de la question

M Louis Pierna attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur les graves incidents qui se sont déroulés le vendredi 10 juin dernier. À l'entrée du salon du Bourget plusieurs centaines d'ouvriers et techniciens de l'usine Dassault de Colomiers, manifestant contre la fermeture projetée de leur unité, ont été bousculés et matraqués. Il y a eu plusieurs blessés dont un grave. L'auteur de la question était présent. Les manifestants étaient mains nues, la charge des CRS était donc totalement disproportionnée par rapport à l'attitude des manifestants. Il trouverait donc absolument inadmissible que le ministre soutienne de telles méthodes de répressions policières vis-à-vis de salariés syndiqués CGT, CFDT CGC, FO et CFTC exprimant leur volonté que la France puisse continuer à être en position de force dans le domaine de l'industrie aéronautique. Aussi, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour faire cesser la répression en direction des salariés qui défendent leur outil de travail.

Texte de la réponse

Reponse. - Il appartient aux services de police de veiller au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique. Dans le cadre de cette mission, un service d'ordre a été mis en place au salon de l'aéronautique et du Bourget le 9 juin 1989 afin de contenir 500 ouvriers des usines Dassault de Colomiers et de Bordeaux désirant y exprimer leurs revendications. Les 500 manifestants se sont présentés dans la cour d'honneur de l'aérogare et ont accepté le principe d'être maintenus à l'extérieur du salon, dans un périmètre délimité par des barrières, avec la possibilité d'y exposer le matériel qu'ils avaient soustrait dans leurs usines. Quelques minutes plus tard, cinquante d'entre eux ont violemment forcé un premier barrage de police et réussi à pénétrer dans l'enceinte d'exposition, aussitôt suivis par une centaine d'autres qui ont pris à partie un second cordon de policiers mis en place rapidement. C'est au cours de cette action qu'un manifestant s'est légèrement blessé avec la barrière métallique dont il faisait usage pour forcer le barrage. L'intéressé a été immédiatement évacué dans une clinique privée. Le calme est revenu après cette unique échauffourée.

Données clés

Auteur : [M. Pierna Louis](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15163

Rubrique : Industrie aéronautique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 1989, page 2994